# DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (LE TRANSPORTEUR), RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 120 KV DU GRAND-BRÛLÉ – DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR

**1. Référence** : Pièce B-0011, p. 10.

#### Préambule:

« Au terme de trois années d'études techniques et environnementales rigoureuses et à la suite d'une démarche complète de participation du public comprenant plus de 95 rencontres, <u>un</u> tracé de moindre impact a été retenu ». [nous soulignons]

#### **Demandes:**

- 1.1 Veuillez préciser la nature des impacts auxquels le Transporteur se réfère, lorsqu'il mentionne avoir retenu un tracé de « *moindre impact* ».
- 1.2 Veuillez expliquer et élaborer en quoi le tracé retenu (solution 1) est de moindre impact par rapport à la solution 3, en référant aux impacts identifiés à la réponse 1.1.
- **2. Référence :** Pièce B-0011, p. 12.

# Préambule:

« <u>Des travaux de réglages des protections</u> aux postes du Grand-Brûlé et de Lafontaine sont également nécessaires pour le raccordement <u>du nouveau poste</u> au réseau de transport ». [nous soulignons]

# **Demandes:**

- 2.1 Veuillez préciser de quel nouveau poste il est question au préambule.
- 2.2 Veuillez expliquer le lien entre les travaux décrits au préambule et le projet de construction de la nouvelle ligne.

**3. Références :** (i) Pièce B-0011, p. 14;

(ii) Pièce B-0011, p. 15 et 16.

## Préambule:

- (i) « Les analyses du Transporteur ont permis d'identifier différentes solutions <u>pour répondre aux besoins de croissance</u> du territoire des Laurentides, tout en assurant la fiabilité d'alimentation des charges du réseau de transport, et <u>ce dans le respect des critères de conception de ce réseau</u>. [...] ».
- (ii) « Solution 3 Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat)

[...]

Cette solution est désavantageuse par rapport à la solution 1 pour les raisons suivantes :

- *Solution plus chère que la solution 1*;
- Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat) en milieu résidentiel, nécessitant l'acquisition et la démolition de plusieurs résidences;
- Réseau de transport plus vulnérable et plus complexe vu l'augmentation du nombre d'équipements requis au poste de Sainte-Agathe et au nouveau poste de sectionnement;
- <u>Capacité à répondre aux besoins de croissance et perspectives de développement du réseau de transport plus limitées que celles de la solution 1</u> ». [nous soulignons]

### **Demandes:**

- 3.1 Veuillez indiquer si le service rendu par chacune des solutions 1 et 3 permet de répondre de façon adéquate aux besoins de croissance anticipés. Veuillez élaborer, notamment quant à l'horizon des besoins de croissance étudiés.
- 3.2 Veuillez élaborer sur la nature des désavantages cités à la référence (ii), de la solution 3 par rapport à la solution 1.
- **4. Référence :** Pièce B-0011, p. 22, tableau 9.

#### Préambule:

Le Transporteur présente au tableau 9 la prévision de charge sur les lignes 1127-1128, 3058-3059 et sur la nouvelle ligne.

## **Demandes:**

- 4.1 Veuillez fournir les hypothèses utilisées afin d'établir les valeurs présentées au tableau 9, notamment la capacité de la ligne et la charge sur la ligne.
- 4.2 Veuillez fournir un tableau présentant la liste des postes qui seront alimentés à partir de la nouvelle ligne en y indiquant la capacité limite de transformation (CLT) ainsi que la prévision annuelle des charges sur un horizon de 20 ans.
- **5. Références :** (i) Pièce B-0017, p. 11;
  - (ii) Pièce B-0017, p. 12.

# Préambule:

- (i) «Le Transporteur a présenté, dans le cadre d'une séance de travail tenue le 25 novembre 2014 dans le dossier précité [R-3913-2014], la vue d'ensemble du territoire des Laurentides ainsi que le réseau prévu, incluant les futurs postes de Chertsey et de l'Achigan à 120-25 kV et le démantèlement du réseau à 69 kV. Les investissements relatifs à ces futurs postes et au démantèlement du réseau à 69 kV n'affectent pas le choix de la solution du tracé de la ligne à 120 kV ». [nous soulignons]
- (ii) « Le Transporteur soulignait que cette <u>présentation constituait le plan d'évolution mis</u> <u>à jour et prévu du territoire des Laurentides</u> en réponse à la demande de la Régie ». [nous soulignons]

## **Demandes:**

- 5.1 Veuillez confirmer que les solutions 1 et 3 n'influencent pas le choix pour le raccordement futur des postes de Chertsey et de l'Achigan.
- Veuillez préciser si la présentation citée à la référence (ii) constitue le plan d'évolution à jour du territoire des Laurentides. Veuillez élaborer.
- 5.3 Veuillez déposer cette présentation, et y inclure les modifications pertinentes afin de considérer les changements nécessaires, le cas échéant.

- **6. Références :** (i) Pièce B-0011, p. 17;
  - (ii) Pièce B-0006, p. 4 et 5;
  - (iii) Pièce B-0011, p. 14 et 15.

## Préambule:

(i) Le tableau ci-dessous présente une comparaison économique des solutions envisagées par le Transporteur.

Tableau 5 Comparaison économique des solutions (M\$ actualisés 2015)

|                          | Solution 1<br>Grand-Brûlé – St-Sauveur | Solution 2<br>Lafontaine – St-Sauveur | Solution 1<br>Grand-Brûlé – St-Donat |
|--------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Investissements          | 81,0                                   | 155,6                                 | 96,1                                 |
| Réinvestissements        | 1,1                                    | 5,4                                   | 3,3                                  |
| Valeurs résiduelles      | (1 8)                                  | (4,9)                                 | (3,9)                                |
| Taxes                    | 5,5                                    | 10,6                                  | 6,5                                  |
| Pertes électriques       | -                                      | 25,1                                  | -                                    |
| Coûts globaux actualisés | 85,8                                   | 191,8                                 | 102,0                                |

(ii) Une analyse économique détaillée est présentée par le Transporteur pour les trois solutions envisagées.

La solution 1 comporte notamment des réinvestissements de 5,2 M\$ à l'année 2058 et de 4,7 M\$ à l'année 2061.

La solution 3 comporte notamment des réinvestissements de 26,3 M\$ à l'année 2058 et de 7,5 M\$ à l'année 2062.

(iii) « Solution 1 – Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur)

[...]

Cependant, la capacité de la ligne (1356-1357) alimentant les postes de Saint-Donat et de Sainte-Agathe sera en dépassement dès 2031 nécessitant au poste de Sainte-Agathe l'ajout d'un départ de ligne et d'un disjoncteur à 120 kV en 2031 et la reconstruction d'une barre à 120 kV de six disjoncteurs en 2046 ».

#### **Demandes:**

- 6.1 Veuillez fournir le détail des équipements relatifs aux investissements considérés par le Transporteur à la référence (i), dans les coûts relatifs à chacune des solutions 1 et 3.
- Veuillez fournir le détail des équipements relatifs aux réinvestissements prévus par le Transporteur à la référence (ii) pour chacune des solutions 1 et 3.
- 6.3 Veuillez confirmer que le montant d'investissement de 2,6 M\$ planifié à l'année 2031 et le montant de 20,4 M\$ planifié à l'année 2046 concernent les ajouts planifiés par le Transporteur à la référence (iii).
- Dans la négative, veuillez en justifier l'exclusion, ajouter les investissements requis à l'analyse économique du scénario 1 et fournir l'analyse économique modifiée.
- **7. Références :** (i) Pièce B-0011, p. 12;
  - (ii) Pièce B-0011, p. 10.

## Préambule:

(i) « Construction d'une ligne à 120 kV

Une ligne biterne de 42,5 km sera construite, soit la construction de 30,5 km d'une nouvelle ligne dans une nouvelle emprise à partir du poste du Grand-Brûlé et la reconstruction de 12 km jusqu'à la dérivation Saint-Sauveur de la ligne 1128-1357 [note de bas de page omise]. La ligne utilise des corridors de transport existants sur plus de 55 % de sa longueur ». [nous soulignons]

(ii) « La figure 2 présente le tracé de la nouvelle ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur et celui du démantèlement de la ligne 1128-1357 à réaliser dans le cadre du présent Projet ».

#### **Demandes:**

- 7.1 Veuillez indiquer si un démantèlement de la ligne existante est nécessaire afin de permettre le passage de la nouvelle ligne jusqu'à la dérivation Saint-Sauveur. Veuillez préciser.
- 7.2 Le cas échéant, veuillez fournir les coûts qui seraient attribuables au démantèlement.
- 7.3 Veuillez préciser l'âge ainsi que la durée de vie utile du tronçon de 12 km de ligne sujet à reconstruction, et préciser si le projet entraînera des coûts liés à une radiation d'actifs.

**8. Référence :** Pièce B-0006, Annexe 3, p. 3.

# Préambule:

« *Un avis de conformité (résolution) est requis* des municipalités régionales de comté (MRC) où sera implantée la future ligne en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [note de bas de page omise] ». [nous soulignons]

# **Demande:**

8.1 Dans l'éventualité où une MRC refusait d'accorder l'avis de conformité requis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, veuillez élaborer sur les conséquences possibles de ce refus sur la réalisation du Projet.